

DECRET N°75-237 du 26 Septembre 1975

portant rappel de l'Ambassadeur du Dahomey  
aux U.S.A. et auprès des Pays de sa Juri-  
diction.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-  
ment et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement ;  
VU le Décret n°73-37 du 30 janvier 1973, portant nomination du Camarade  
Tiamiou ADJIBADE en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipo-  
tentiaire de la République du Dahomey auprès des Etats Unis d'Amérique  
et Représentant Permanent du Dahomey auprès de l'O.N.U. ;  
VU la Lettre Confidentielle n°306/MAEC/DAFA. du 27 août 1975 ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Il est mis fin aux fonctions du Camarade ADJIBADE Tiamiou en qualité  
d'Ambassadeur du Dahomey auprès des Etats Unis d'Amérique, ainsi qu'auprès des  
Pays de sa Juridiction.

Article 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé  
de l'application du présent décret qui prend effet pour compter du 15 octobre  
1975 et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1975

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Lieutenant Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,

  
Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

  
Intendant Militaire de 3ème classe  
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MAEC 6 - CNR 4 - Ministères 12 - SGG 4 - SPD 2 -  
IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gdè Chanc.5 - DEP-DGAJL-INSAE 6 - DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 -  
JORD 1 - Intéressé 1 - Washington 1 -